LAuRAFoot

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football

APPEL REGLEMENTAIRE

204.72.15.30.35 – lundi à partir de 16 H.

AUDITION DU MARDI 24 JUILLET 2018

RELEVE DE DECISION

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue (en visioconférence) :

Présents: P. MICHALLET (Président), S. ZUCCHELLO (secrétaire), C. MARCE, P. BOISSON, A. CHENE, JC. VINCENT, M. GIRARD, R. SAURET, R. AYMARD, B. CHANET.

Assistent: M. COQUET et A. PICARDAT, juristes.

<u>DOSSIER N°64 R :</u> Appel du club de l'AS MISERIEUX TREVOUX en date du 11 juillet 2018 contestant la décision de la Commission Régionale des Compétitions Jeunes prise lors de sa réunion du 03 juillet 2018 ayant décidé de confirmer l'intégration de l'équipe U19 d'EVIAN THONON SAVOIE FC en U19 R1 (rétrogradée du championnat nationale U19) et la rétrogradation de l'équipe de l'AS MISERIEUX TREVOUX en U19 R2.

La Commission Régionale d'Appel:

- Confirme la décision de la Commission Régionale des Compétitions Jeunes prise lors de sa réunion du 03 juillet 2018,
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge de l'A.S. MISERIEUX TREVOUX.

ATTENTION: le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier ultérieurement.